



1. EDITORIAL

Pendant cette année 2023, les CER du KREUZWEG et du CLIMONT ont finalisé et présenté un projet d'établissement unique aux instances de notre association en vue de réunir les deux structures actuelles. Aussi, en octobre 2023, le projet d'établissement du CER d'Alsace a été validé avec la perspective de la fusion administrative des deux services. Le CER d'Alsace n'ayant pas encore d'existence officielle, l'année 2024 devrait voir sa reconnaissance administrative.

Au sein de nos CER, les équipes éducatives se sont stabilisées. Au CER du CLIMONT, un unique mouvement est noté. Au CER du KREUZWEG, nous avons enregistré trois départs immédiatement remplacés.

Cette bonne dynamique s'est ressentie au niveau des partenariats mis en place par les équipes des deux CER : Judo de Villé, la SPA de Strasbourg, l'ordre de Malte, la mairie de Bourg-Bruche, l'EHPAD de Scherwiller, la grange aux sabots. Cela témoigne de l'engagement des professionnels et de leur adhésion à ce qui fait la spécificité de notre accompagnement éducatif basé avant tout sur l'expérience.

Enfin l'année 2023 a vu le CER du KREUZWEG renoué avec son niveau d'activité d'avant COVID et le CER du CLIMONT enregistrer une hausse d'activité de 11 points.

Bien sûr, cette dynamique positive qui témoigne de l'efficacité de l'accompagnement éducatif mis en place dans nos CER, reste toujours fragile. Aussi, je citerai mon prédécesseur en ces mots : « l'équilibre est un déséquilibre permanent » que ce soit dans la gestion du collectif de jeune ou dans la vie de l'équipe éducative. Il nous revient à chacun de nourrir cette remise en question perpétuelle qui seule permet le mouvement permanent d'amélioration de progression.

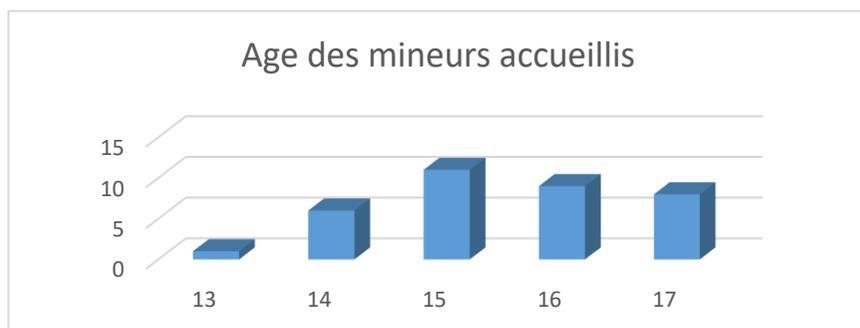
2. MISSIONS / PRESTATIONS DELIVREES :

➤ L'ACTIVITE

Activité	2020	2021	2022	2023
AGRÉMENT*	8	8	8	8
JOURNÉES PRÉVISIONNELLES	2628	2628	2628	2628
JOURNÉES REALISEES	2302	2112	1863	2148
ÉCARTS	-326	-516	-765	-480
TAUX D'OCCUPATION	78.84 %	72.33 %	63.80 %	73.56 %
NBR DE BÉNÉFICIAIRES SUIVIS DANS L'ANNÉE	26	30	36	35

Pendant cette année 2023, l'activité du CER a connu une hausse certaine avec une augmentation de 11 points par rapport à l'année 2022. Celle-ci n'est pas liée à un surcroît d'admissions, mais une baisse importante du nombre de fugues sur l'année. En effet, Le CER du CLIMONT a admis sur l'année 35 jeunes soit une stagnation, voire une très légère baisse, en comparaison avec l'année 2022. Cependant, tout comme l'année précédente, nous constatons des difficultés importantes concernant les admissions. En effet, cette année encore un peu plus de 10 % des placements n'ont pas été réalisés et impactent de ce fait d'une manière importante l'activité du centre et empêchant l'accueil de mineurs pour qui le placement pourrait s'avérer positif. Nous soulignons à ce stade l'importance quant à la préparation des placements en vue de permettre aux mineurs de se projeter au CER et de donner du sens à leur séjour parmi nous.

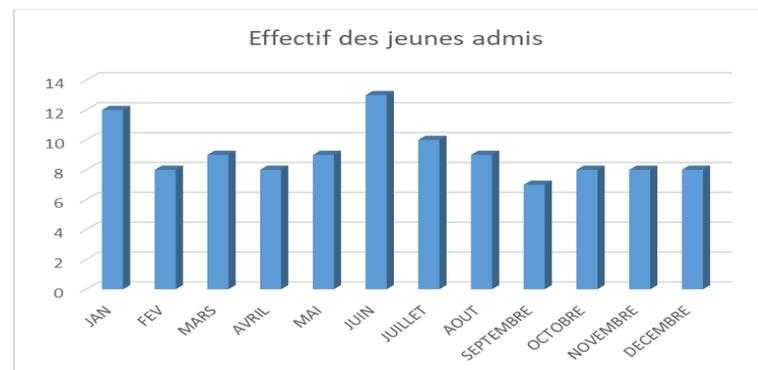
Ages des mineurs



moyenne d'âge	15,48
---------------	-------

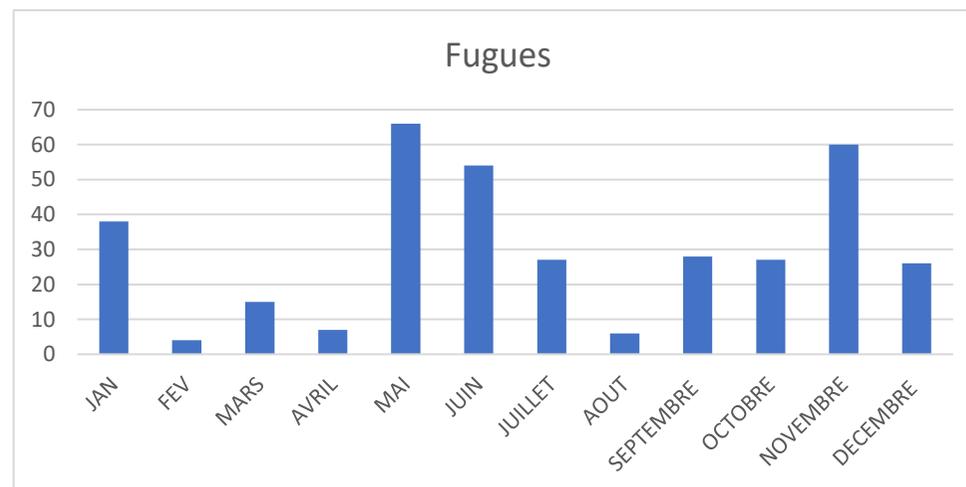
La moyenne d'âge des jeunes admis reste stable par rapport aux années antérieures, elle se fixe à 15,4 ans.

Effectif des jeunes admis

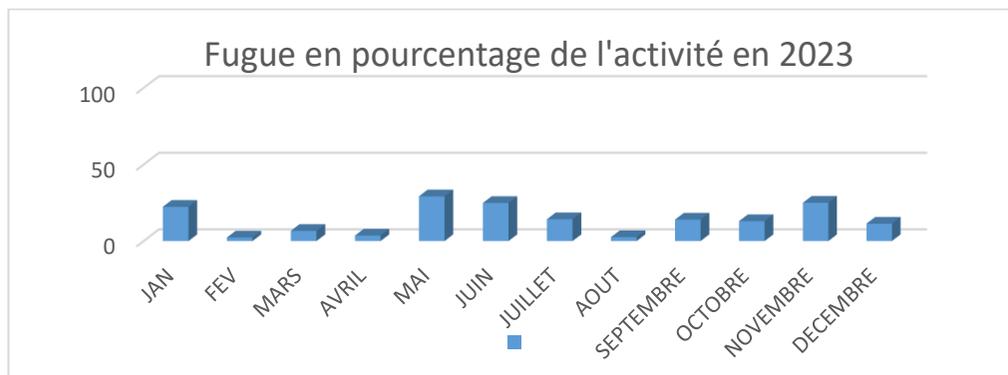


Ce graphique représente les effectifs mensuels des jeunes accueillis au CER au cours de l'année 2023.

Nous constatons une suractivité importante au cours des mois de janvier et juin (en moyenne plus de 12 mineurs sur l'effectif). Cette suractivité est liée en grande partie aux admissions validées, mais non réalisées. Elle témoigne de la réactivité du centre à répondre à une problématique qui a fortement impacté son fonctionnement.



Les fugues restent importantes au CER du CLIMONT mais concernent presque essentiellement des mineurs qui n'ont jamais intégré le CER. Ces jeunes sont enregistrés en fugue entre la réception par l'établissement à la réception de l'OPP jusqu'à la mainlevée qui intervient en moyenne un mois après.



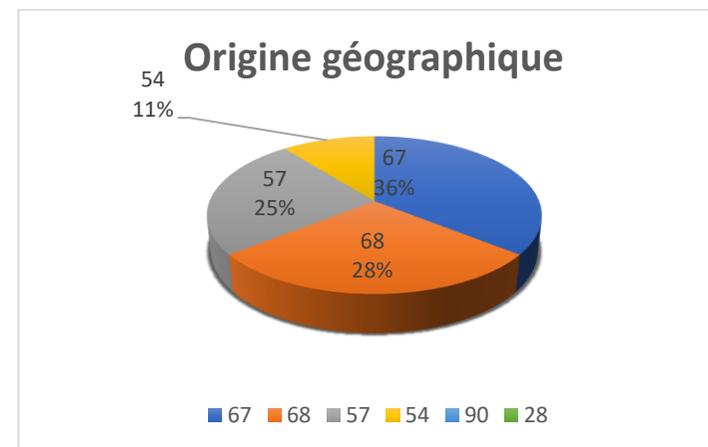
Fugue	383 jours	15 % de l'activité
Fugue admissions non réalisées	101 jours	26 % des fugues

L'activité du CER du CLIMONT fut encore très impactée par le phénomène de fugues au cours de l'année 2023. Nous comptabilisons 383 jours de fugues cumulés au cours de l'année, soit 15 % de notre activité. Nous soulignons une baisse conséquente de 9 points par rapport à 2023. La proportion des placements non réalisés dans ce nombre reste identique à l'année précédente : 26%.

Nous faisons le constat identique à l'année passée, la portion importante des placements validés, mais non réalisés. L'absence de préparation des placements est, nous semble-t-il, une cause majeure de leur échec. C'est un élément qui doit être pensé et réfléchi dans le cadre de l'admission en file active. En effet, cette spécificité implique un temps court entre la visite de préadmission et l'admission du mineur. En moyenne 10 jours pour le CER du CLIMONT contre 30 jours pour le CER du KREUZWEG.



➤ LES ENTRÉES

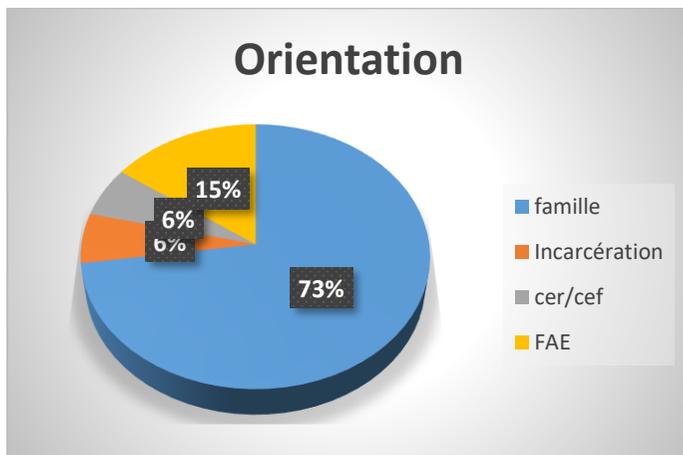


Le fonctionnement en file active du CER du CLIMONT permet d'accueillir tout au long de l'année des mineurs arrivant de France. Nous privilégions les adolescents habitant dans le Grand Est afin de favoriser la collaboration avec le milieu ouvert et le travail avec les familles. Nous restons cependant ouverts aux situations d'urgence pour lesquelles nous mettons en œuvre les moyens nécessaires.

Contactée par les STEMO, l'équipe de direction rencontre les mineurs après échanges autour de la pertinence du placement. Cette rencontre se fait, dans la mesure du possible, en présence des représentants légaux des mineurs. Nous privilégions le CER comme lieu de rencontre afin de permettre aux différents protagonistes de visualiser le futur lieu de vie du garçon durant les 5 mois que va durer le placement. Ce protocole d'admission est mis en place lorsque les conditions le permettent.

Nous constatons que l'activité du CER se concentre sur les deux départements alsaciens ainsi que sur les deux départements limitrophes de l'ancienne région Lorraine.

➤ LES SORTIES



Le constat est fait que rarement ne s'associent les deux accompagnements (civil et pénal). Bien souvent, lorsque le mineur bénéficiait d'un double suivi, le placement en CER marque la fin de l'assistance éducative, la mesure étant fermée par le magistrat, sur demande du service de la CeA.

Par ailleurs, le manque de dispositifs accueillant des adolescents suivis par la justice explique le nombre de retour en famille après leur passage en CER. Ainsi, le CER intervient souvent comme une étape dans leur parcours.

Nous constatons que les retours en famille représentent les ¾ des orientations. Ce chiffre est à prendre avec distance puisqu'une partie des mainlevées fait suite à des fugues et par conséquent nous manquons d'informations sur le devenir des mineurs.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

a. Vie de l'établissement

Au cours de cette année 2023, plusieurs faits marquants ont marqué la vie de notre établissement, nous les exposerons ci-dessous :

Santé : Le CER du CLIMONT est devenu un établissement non-fumeur en mai 2023. La transition fut difficile dans le cadre de la file active, mais elle a été menée avec réussite et cette prescription est aujourd'hui pleinement réalisée dans notre centre.

Artistique : Pour la première année l'atelier photo conduit par Mme MORITZ et financé par la DRAC est organisé au CER du CLIMONT avec pour objectif « la découverte et la mise en valeur du patrimoine alsacien ». Cet atelier a rencontré une réelle adhésion des jeunes et de l'équipe éducative.

Social : Deux partenariats d'importance et très porteurs en terme éducatif ont été réalisés au cours de l'année : la participation des jeunes à des maraudes sur Colmar avec l'ordre de Malte et la réalisation d'une fresque avec les pensionnaires de l'EHPAD de Scherwiller.

Sportif : Grâce au partenariat réalisé avec le Château d'Angleterre la discipline du judo stoppée en 2020 fut remise en place. Un éducateur sportif de cette structure, diplômé comme professeur de judo, encadre nos jeunes chaque lundi après-midi. Également marquant, le CER du Climont a organisé un tournoi de Foot réunissant plusieurs structures en juin 2023, une édition 2024 est en cours d'organisation.

b. Focal sur l'action de l'établissement dans le domaine du partenariat

Notre intervention continue de se penser et de s'organiser autour d'un réseau de partenaires que nous étayons chaque année :

- La gendarmerie : l'année 2022 a été marquée par l'arrivée du CJPM et de nouvelles procédures entraînant des changements d'organisation. Des contacts réguliers favorisent le travail avec les différents services.

- Les STEMO : les éducateurs de MO suivent, tout au long du placement, le déroulement et l'évolution du mineur lors de contacts et de rencontres régulières (synthèses, visites, démarches).

- Les familles : notre intervention se concentre sur le mineur accueilli et le travail avec sa famille en fait partie. Ainsi, en collaboration avec les STEMO, nous travaillons à remobiliser et/ou resituer les parents dans l'éducation de leur fils. Des relations très régulières s'organisent entre l'éducateur référent du CER et la famille du mineur, dans l'intérêt du projet individualisé.

- Partenaires médicaux : nous travaillons avec le cabinet médical du Giessen à Villé pour effectuer le suivi médical général des adolescents. Une visite est organisée dès la première semaine de placement et se conclut par la délivrance d'un certificat médical d'aptitude aux activités réalisées au CER. Dans le même objectif de santé, un suivi dentaire est proposé à chaque adolescent à la maison de santé de Schirmeck. Nous travaillons avec le cabinet infirmier de Saales.

D'autres partenaires médicaux sont sollicités en fonction des besoins des mineurs (kinésithérapeute, orthophoniste, psychiatre, dermatologue...).

- Éducation Nationale : une convention tripartite avec l'Éducation Nationale et la PJJ a été signée permettant aux CERs de bénéficier chacun de 2h d'enseignement de sciences et 2h d'enseignement de français/culture générale par semaine. Nous avons rencontré des difficultés pour articuler le rythme du CER, régi par des placements de cinq mois, et les contraintes de l'organisation des professionnels de l'éducation nationale. Nous travaillons actuellement à améliorer cette collaboration qui a montré tout son intérêt pour le suivi des jeunes et la construction de leur projet post-CER.

- Les missions locales : dans le cadre de l'insertion professionnelle, nous sollicitons les antennes selon le lieu de domiciliation des mineurs. Renseignements, inscription, entrée dans un dispositif sont des démarches que les adolescents peuvent réaliser pendant leur placement au CER.

- ESEIS, DEUST, IRTS, PRAXIS Sociale : Le CER du Climont accueille régulièrement des stagiaires sous différentes modalités.

- Employeurs stages : dans le cadre du projet d'établissement, une période de stage est prévue pour chaque mineur accueilli. Aussi, des relations de confiance se sont créées avec les patrons des entreprises environnantes qui accueillent les mineurs en stage de découverte sous convention. Le réseau s'étend au gré des projets des mineurs. Ces conventions requièrent une évaluation de stage de la part de l'employeur, ainsi qu'une attestation que les garçons pourront faire valoir lors de leurs expériences professionnelles futures. Par ailleurs, l'accès aux stages nécessite un travail de préparation (Recherches, CV, LM, présentation) réalisé par le mineur et accompagné par l'équipe.

4. DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

Le CER du CLIMONT poursuit sa démarche d'amélioration continue de la qualité à travers la mise en œuvre du plan d'action redéfini en juillet 2022.

Plusieurs axes ont été travaillés au cours de l'année :

- ✓ Chaque semaine au cours de la réunion d'équipe, un point clinique est mis en place afin d'approfondir la connaissance des éducateurs et de les sensibiliser aux diverses problématiques psychologiques rencontrées au sein du CER.
- ✓ Une réunion trimestrielle est organisée en vue rassembler le directeur, les cadres intermédiaires et les référents projets des deux structures afin de permettre une harmonisation des pratiques de nos deux centres.
- ✓ Dix séances de GAP ont été conduites au cours de l'année. Sur ces temps, l'ensemble de l'équipe éducative fut réuni. Un effort important du CER a

été fait afin de garantir la présence de tous sur ces moments forts en termes de réflexion et de coordination du travail éducatif.

- ✓ La sécurisation des extérieurs est un élément important d'amélioration de qualité du service en ce sens qu'elle permet de sécuriser les éducateurs et les jeunes et leur donnant accès à des conditions de vie plus sûres et sereines.
- ✓ Suite à un travail de réflexion, la participation des parents au temps de synthèses est actée à compter de cette année et est réalisée depuis le 1er février 2024. L'implication des parents valorise le mineur et garantit un accompagnement éducatif de qualité en permettant à chacun de prendre sa place et de reconstruire ensemble une relation constructive.

Des formations collectives et individuelles ont été organisées tout au cours de l'année et ont permis aux éducateurs de grandir et de se construire professionnellement :

<i>Programmation</i>	<i>Nombre de salarié concernés</i>	<i>Intitulé</i>
Au cours de l'année	11	GAP
Mars 2023	8	Le lien dans la relation éducative
Mars 2023	8	Formation sur CJPM (code de la justice des mineurs)
De juin à sept 2023	12	Formation cohésion d'équipe
Décembre 2023	5	Conduite sur glace
Mars 2023	6	CEGI PLANNING
D'avril à juin 2023	11	MS QUALITE
Au cours de l'année	1	VAE Educateur spécialisé

5. RESSOURCES HUMAINES AU 31.12.2023

Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en équivalent temps plein)

	TOTAL	Encadrement	Administratif	Educatif	Para médical	Médical	Services Généraux
CDI	13,50	1,50	0,50	8,00	0,50	0,00	3,00
CDD temporaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CDD remplacement	0,50	0,00	0,50	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrat aidé	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Maitre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	15,00	1,50	1,00	9,00	0,50	0,00	3,00

L'équipe éducative du CER du CLIMONT est particulièrement stable puisqu'au cours des 18 derniers mois nous n'avons enregistré qu'un unique départ immédiatement remplacé par un éducateur diplômé sortant d'un apprentissage. Nous pouvons considérer que notre centre est attractif puisque deux professionnels diplômés ont d'ores et déjà postulé pour remplacer un éducateur qui partira en retraite au cours de l'année 2024.

Concernant le recours aux intervenants extérieurs, nous avons enregistré une très nette baisse de leur intervention au cours de l'année 2023. Nous faisons appel à leur service uniquement pour éviter toute infraction à la législation du travail lors de remplacement d'urgence, et permettre à l'équipe de se réunir au complet lors des temps de formation.

Tout comme au CER du KREUZWEG l'absence de longue durée de notre secrétaire a nécessité de la part de l'équipe de direction une grande adaptation afin de pourvoir aux difficultés administratives générées par son arrêt. Son remplacement à compter du mois d'août puis l'octroi d'un poste supplémentaire à mi-temps à compter du mois de janvier 2024 a permis de stabiliser cette situation. Nous notons également une

forte demande des équipes concernant la prise en compte de leurs difficultés liées à leur déplacement.

6. CONCLUSION

L'équipe du CER de CLIMONT s'est fortement stabilisée au cours de cette année 2023, elle puise sa force dans sa capacité à construire et à faire vivre le lien éducatif dans l'accompagnement des mineurs qui lui sont confiés. La diminution du nombre de fugues témoigne de cet engagement et de la qualité de la prise en charge dispensée au CER du CLIMONT.

L'année 2024 s'inscrit dans cette dynamique puisque le nombre de fugues reste en constante diminution et est nul sur les mois de février et mars, et ce dans le cadre dans un effectif complet sur cette période.

Ainsi, c'est avec sérénité que l'équipe éducative aborde cette nouvelle année avec la même disponibilité et la même envie d'extraire les mineurs des problématiques délinquantes qui les animent.